

INFORMATION EAUX

N° 573
Mai 2006

"EURO-RIOB 2006"
Conférence Internationale
sur l'eau en montagne
Megève - 20-22 sept. 2006



Office
International
de l'Eau

www.oieau.org

**La "LEMA"
à l'Assemblée**

GIZC :

Gestion Intégrée des Zones Côtières

**40 ans pour l'Institut
Paul Ricard**

**Les nouvelles
des Agences de l'Eau**

- "L'eau pour tous" à la Cité des Sciences
- En route pour le 9^{ème} Programme d'Intervention

**L'économie de l'eau
sur Internet**

Réseaux d'AEP :

Connaissance et maîtrise des pertes

Côte d'Ivoire :

Vers une Agence Nationale de l'Eau

**Nouvelles parutions
en librairie**

**"Les Journées d'Information
du CNFME"**

Individualisation des contrats
dans les immeubles collectifs

Lyon - 7 septembre 2006

CNFME :
Les stages de sept. et oct. 2006

Dossier Thématique :
L'eau et la solidarité

SOMMAIRE

En Avant : le retour de la LEMA ! 1

Nouvelles des Agences de l'Eau

- Seine-Normandie 2
- 9^{ème} Programme d'Intervention 3

Actualités Françaises 4

Agenda des Événements 11

Actualités Internationales 6

Librairie 12

RIOB : Réseau International des Organismes de Bassin 7

Dossier Thématique 13

Nouvelles de l'Office International de l'Eau 8

Retrouvez les documents sélectionnés et analysés et les références récentes de JURIEAUDOC sur votre messagerie et sur notre site

Visitez aussi notre site Internet : <http://www.oieau.org>

3.200.000
visiteurs
en un an !

Revue mensuelle - 11 numéros/an

Directrice de la publication : Christiane RUNEL
Rédactrice en Chef : Catherine JUERY
Rédacteur : Ghislain LOISEAU
Maquette : Nathalie CHAILLOU
Frédéric RANSONNETTE
Abonnements : Nathalie CHAILLOU

Abonnement 1 an
France : 454,48 Euros TTC
Etranger : 380,00 Euros

Office International de l'Eau

Direction de l'Information,
de la Documentation et des Données sur l'Eau
15, rue Edouard Chamberland
87065 Limoges Cedex
Tél. : +33 (0) 5 55 11 47 47
Fax : +33 (0) 5 55 11 47 48
E-Mail : eaudoc@oieau.fr

Numéro Paritaire
ISSN

AD 234
0012-9003 - 52^{ème} année



Les Cahiers Techniques

Des guides techniques, pratiques et pédagogiques à l'usage des professionnels de l'eau et de l'assainissement



- 1 Les pompes centrifuges
- 2 Recherche de fuites (EP)
- 3 Réactifs de traitement d'eau potable
- 4 Instruments de mesure
- 5 Le comptage
- 6 La robinetterie (EP)
- 7 Réseaux d'assainissement
- 8 Nitrification, dénitrification, déphosphatation
- 9 L'ozonation des eaux
- 10 La chloration des eaux
- 11 La télégestion des réseaux
- 12 La pose des canalisations (EP)
- 14 L'eau d'alimentation des générateurs de vapeur
- 15 Les pompes, démarrage, arrêt, variation de vitesse
- 16 Le dioxyde de chlore
- 17 La surpression
- 18 Le pompage des eaux usées
- 19 L'alimentation en eau potable
- HS Qu'est-ce que l'épuration ?

Office International de l'Eau

Renseignements - Commandes :
Tél. : 05 55 11 47 47 - Fax : 05 55 11 47 48
Mail : eaudoc@oieau.fr - Web : www.oieau.org

LOI SUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES - LEMA : LE RETOUR

Les enjeux du projet de loi !

En ouverture des débats devant l'Assemblée Nationale, la Ministre de l'Écologie et du Développement Durable a prononcé un discours dans lequel elle rappelle les enjeux : "cette Loi a pour but d'adapter nos outils pour atteindre les objectifs fixés collectivement dans le cadre de la politique européenne de l'eau".

La Ministre rappelle que "la Directive-Cadre sur l'Eau de 2000 tient une place particulière parmi les objectifs européens que la France s'est engagée à réaliser. Cette Directive rejoint et complète l'approche développée au niveau national par la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, qui avait érigé l'eau en tant que patrimoine commun de la Nation, et fait le lien entre milieu et usages. Face à ces enjeux, et malgré le dispositif mis en place par les Lois sur l'Eau ou sur la Pêche de 1964, 1984 et 1992, la situation en France n'est pas satisfaisante à plusieurs égards."

Trois problèmes principaux sont soulignés par Nelly Olin :

- **la qualité de l'eau et des milieux aquatiques est insuffisante.** Elle n'atteint pas encore le niveau requis par la Directive-Cadre du fait des pollutions ponctuelles et surtout diffuses. Ceci compromet la préservation des ressources destinées à la production d'eau potable. L'objectif de bon état écologique des eaux n'est atteint actuellement que sur environ la moitié des points de suivi de la qualité des eaux superficielles et des eaux côtières.
- **la gestion quantitative de la ressource en eau pose également problème.** Certaines régions connaissent en effet des déséquilibres chroniques entre les besoins et les ressources qui sont préjudiciables aux activités économiques et à l'équilibre écologique des milieux aquatiques.
- **les services publics d'eau et d'assainissement doivent faire face à des responsabilités importantes,** qu'ils ont des difficultés à assumer, notamment en matière de développement et de bon fonctionnement des dispositifs d'assainissement non collectif ou de maîtrise des eaux de ruissellement.

De même, l'organisation institutionnelle de la pêche en eau douce, qui date d'une soixantaine d'années, n'est plus adaptée aux besoins des pêcheurs. Le dispositif a atteint au fil du temps une complexité excessive et manque de lisibilité.

La LEMA : une réponse adaptée aux enjeux de la politique de l'eau ?

Le projet de Loi prévoit de modifier le système des redevances des Agences de l'Eau, des mesures de préservation des milieux aquatiques, de renforcement du dispositif contre le braconnage et de contrôle des pesticides, ainsi que la création d'un Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), en remplacement de l'actuel Conseil Supérieur de la Pêche, chargé de veiller au bon état des eaux. Concernant l'hydroélectricité, le projet de Loi autorise la modification d'installations hydrauliques si leur fonctionnement ne permet pas la préservation des poissons migrateurs. Il prévoit également que des tranches d'eau peuvent être réservées dans les ouvrages hydroélectriques pour satisfaire des usages prioritaires (eau potable, équilibres écologiques, ...).

Ce projet doit "donner les outils à l'administration, aux collectivités territoriales et aux acteurs de l'eau en général pour reconquérir la qualité des eaux et atteindre en 2015 les objectifs de bon état écologique et retrouver une meilleure adéquation entre ressources en eau et besoins, dans une perspective de développement durable des activités économiques utilisatrices d'eau et en favorisant le dialogue au plus près du terrain. Il doit également permettre de donner aux collectivités territoriales les moyens d'adapter les services publics d'eau potable et d'assainissement aux nouveaux enjeux en terme de transparence vis-à-vis des usagers, de solidarité en faveur des plus démunis et d'efficacité environnementale".

Le débat reste ouvert !

Un millier d'amendements ont été déposés, dont dix-huit par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable.

Comme l'an passé, plusieurs associations de défense des consommateurs ou de protection de l'environnement font entendre leurs voix pour dénoncer les insuffisances de ce texte. Les critiques concernent essentiellement les contributions des agriculteurs au financement de la lutte contre la pollution de

l'eau, la question de la régulation du prix et de la qualité des services d'eau et la solution retenue pour rendre "constitutionnelles" les redevances des Agences de l'Eau.

Ainsi par exemple, Michel Rocard et André Santini, Député-Maire d'Issy-les-moulineaux et Président du Comité de Bassin Seine-Normandie, pensent que le projet de Loi sur l'Eau apporte une mauvaise solution pour résoudre le problème de l'inconstitutionnalité des redevances des Agences de l'Eau et estiment qu'il faudrait classer les redevances des Agences de l'Eau non pas dans les "impositions de toute nature", mais dans les "redevances pour services rendus".

Pour André Santini, "le fait d'assimiler les sommes collectées par les Agences de l'Eau à des impôts présente des risques de dérives importants, la tentation pourrait être forte pour la puissance publique d'utiliser ces ressources pour financer des actions sans rapport avec l'eau. La Charte de l'Environnement, annexée en 2004 à la Constitution Française, ouvre des perspectives pour

sécuriser juridiquement l'existence de ces redevances sans leur faire perdre la souplesse à l'origine de leur succès."

Malgré les critiques exprimées, tous les observateurs s'accordent à dire qu'il est urgent d'adopter une nouvelle Loi sur l'Eau même imparfaite.

Nelly Olin espère que le texte sera définitivement adopté avant les vacances parlementaires, qui commencent le 14 juillet et souhaite que la nouvelle Loi entre en vigueur au 1^{er} janvier 2007.

Compte-rendu des débats :

www.assemblee-nationale.fr



**MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

20 avenue de Ségur - 75302 PARIS 07 SP
Tél. : 01 42 19 20 21 - Fax : 01 42 19 11 23
www.ecologie.gouv.fr

SEINE-NORMANDIE



L'EAU POUR TOUS ! ...

À LA CITÉ DES SCIENCES ET DE L'INDUSTRIE

Le 7 avril, l'exposition "L'eau pour tous", a été inaugurée par André Santini, Président du Comité de Bassin Seine-Normandie et Jean-François Hebert, Président de la Cité des Sciences et de l'Industrie.

Dressant un bilan géopolitique de la situation actuelle de l'eau dans le monde et présentant les nombreuses questions que pose sa gestion dans un avenir proche, l'exposition "L'eau pour tous" illustre, sur 600 m², combien la jouissance de cette ressource est une nécessité et sa quête, une préoccupation universelle.

"L'eau pour tous" entend également susciter une réflexion sur notre responsabilité individuelle dans la résolution des enjeux majeurs du XXI^{ème} siècle que sont la préservation et le partage des ressources en eau de la planète.

Les sculptures imaginées par l'artiste Maciej Fiszer guident le visiteur jusqu'à l'exposition. Elles sont inspirées des grandes jarres sénégalaises en terre cuite qui servent à stocker et à préserver l'eau.

"L'eau pour tous" convie le visiteur à un parcours initiatique en quatre étapes, au cours desquelles il lui sera donné à voir, entendre, toucher et expérimenter :

Le parcours débute avec "Chansons sous la pluie", une expérience musicale et onirique. Diffusés au travers de lamelles colorées, des faisceaux de lumière se mêlent à des bruits d'eau pour évoquer les gouttes de la pluie. Trois abris musicaux mettent le visiteur au sec pour mieux entendre les illustrations sonores du rapport des hommes à l'absence, à la présence ou à l'excès d'eau. Partout, l'eau a une valeur économique, sociale, politique et culturelle. Quatre graphistes l'expriment dans des affiches créées pour l'exposition. Ils sont israélien, brésilien, sud-africain et chinois.

Deuxième étape, "Le Théâtre de l'eau" dresse l'état des lieux de la gestion des ressources de la planète. Une très grande mappemonde, sous un grand parapluie, symbolise l'eau partagée et invite le visiteur à jauger les ressources en eau douce par habitant dans seize pays, ainsi que le pourcentage de la population ayant accès à l'eau potable. Ce dispositif dévoile quels pays manquent d'eau et quelles populations sont privées d'eau saine.

Six animations montrent les efforts multiples et incessants de l'homme pour trouver l'eau et y accéder, ses façons de la maîtriser, de la partager, de la boire et de la rejeter, ainsi que les conséquences de ces différents usages.

Dans la troisième partie de l'exposition, "Le puzzle des futurs", le visiteur explore des solutions pour économiser l'eau, la produire quand elle fait défaut, la préserver et la partager.

Quatrième et dernière partie de l'exposition, "Gérer l'eau", a bénéficié du partenariat du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Le visiteur est confronté à un exemple concret de la gestion des ressources en eau à l'échelle régionale. A partir d'une maquette très détaillée et interactive du Bassin hydrographique Seine-Normandie, il apprend que l'amélioration de la qualité de l'eau contribue à protéger la santé des utilisateurs, mais aussi à préserver l'environnement. Il découvre les outils qui permettent dorénavant d'anticiper les situations de crise (inondation, sécheresse) et les actions locales et collectives entreprises pour favoriser une meilleure gestion de cette ressource. Enfin, il peut identifier tous les éléments à prendre en compte pour établir un financement équilibré de la politique de l'eau.

Parrainée par l'UNESCO, l'exposition "L'eau pour tous" a été conçue et réalisée pour l'itinérance par la Cité des Sciences et de l'Industrie. Elle a été coproduite avec la Ville de Marseille, le Département du Rhône, le site du Pont du Gard et l'Espace des Sciences de Rennes.

Elle est installée à la Cité des Sciences et de l'Industrie, jusqu'au 7 novembre 2006.

LES TROPHÉES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE 2006

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie désigne tous les deux ans des lauréats ayant mené une action exemplaire : agriculteurs, industriels, associations, collectivités locales, organisations professionnelles, ... qui se mobilisent au quotidien pour l'eau et l'environnement.

Pour cette édition 2006, sont notamment récompensés un industriel qui recycle de l'acide (Nordgalva dans l'Oise), des com-

munes qui ont réhabilité des kilomètres de réseaux d'assainissement dans l'Essonne et en Seine-Maritime, des pressings qui ne polluent plus ou encore des apprentis mécaniciens, auteurs d'une grande exposition sur l'eau.

L'opération "Trophées" de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie permet de récompenser tous ces acteurs de terrain qui mènent, souvent discrètement, des actions méritoires et de longue haleine. Les Trophées sont répartis en 7 catégories : agriculture, gestion de l'assainissement, gestion de l'eau dans l'industrie, zones humides et rivières, éducation à l'environnement, initiatives collectives et territoriales, participation du public.

Chaque lauréat a reçu, le 7 avril 2006 à la Cité des Sciences et de l'Industrie à Paris, un prix de 5 000 Euros et un Trophée. Le jury désigne deux lauréats dans chacune des 7 catégories et quatre sélectionnés, qui reçoivent chacun un prix de 1.000 Euros. Les résultats détaillés sont disponibles sur le site internet de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.



AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE
51, rue Salvador Allende - 92027 NANTERRE
Tél. : 01 41 20 16 00 - Fax : 01 41 20 16 89
www.eau-seine-normandie.fr

AGENCES DE L'EAU : 9^{ÈME} PROGRAMME D'INTERVENTIONS (2007-2012)

En cours d'élaboration dans chaque bassin hydrographique, les 9^{èmes} Programmes d'Interventions des Agences de l'Eau doivent définir les priorités et les modalités de participations financières de chaque Agence pour la période 2007-2012.

Chaque Programme d'Interventions détermine à la fois les recettes de l'Agence pour la durée du Programme mais aussi et surtout les conditions d'éligibilité à ses aides pour les investissements des usagers de l'eau, collectivités locales, industriels, agriculteurs ou particuliers, ceci en matière de lutte contre la pollution, de gestion de l'eau (rareté de l'eau, inondations), de préservation, de restauration et d'entretien des milieux aquatiques, et de protection de la ressource en eau

Le mode de préparation de ces nouveaux Programmes d'Interventions est innovant. C'est une véritable co-construction entre le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et les Comités de Bassin, nécessitant trois "allers-retours" entre le niveau national et le niveau du bassin :

- le premier pour la transcription dans le bassin des priorités nationales ;
- le second relatif à l'approche financière en dépenses et en recettes ;
- le troisième pour le cadrage final de ce 9^{ème} Programme d'Interventions.

La Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, Mme Nelly Olin, a entamé une tournée des bassins hydrographiques français. Elle a ainsi assisté les 14, 21, 27 avril et 5 mai derniers aux séances des Comités de Bassin Loire-Bretagne, Rhône-Méditerranée & Corse, Artois-Picardie et Rhin-Meuse. Ces réunions étaient principalement consacrées à la première évaluation des besoins financiers en matière de dépenses et à la définition des grandes orientations en matière d'intervention. Il fût également question de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques en cours d'examen devant l'Assemblée Nationale.

La première approche financière proposée pour le 9^{ème} Programme d'Interventions estime le besoin de participations financières (d'aides) à environ 1 milliard d'Euros pour le financement d'investissements et de travaux évalué à 2 milliards d'Euros pour la période 2007-2012, qui concernent entre autres 900 MEuros dans l'assainissement domestique (stations d'épuration, réseaux d'assainissement, ...) correspondant essentiellement à la mise en œuvre de la Directive "eaux résiduaires urbaines".

Pour l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (Nord-Pas-de-Calais, Somme et nord de l'Aisne), la répartition des aides financières serait la suivante : 5 % pour l'agriculture, 8 % pour l'industrie, 17 % divers, 70 % pour les collectivités locales et territoriales. Ces enveloppes financières ont été bâties avec un objectif essentiel, ne pas augmenter la pression fiscale sur le m³ d'eau facturé et payé par les ménages.

Dans le Bassin Loire-Bretagne, le Comité de Bassin du 14 avril dernier a demandé que la capacité d'intervention du 9^{ème} Programme soit maintenue au moins au niveau moyen atteint au cours du 8^{ème} Programme 2003-2006, soit 311 MEuros constants/an.

Il a également examiné une première version du programme de mesures financières et réglementaires élaboré en application de la Directive-Cadre sur l'Eau. Cette première version du programme de mesures est actuellement soumise aux acteurs locaux dans le cadre des "commissions géographiques".

Les grands enjeux pour le Bassin Rhône-Méditerranée sont la lutte contre la pollution avec le rattrapage du retard dans l'application de la Directive "eaux résiduaires urbaines", la préservation et la restauration des milieux aquatiques, la lutte contre les pollutions diffuses, le développement d'une meilleure gestion de la ressource, en particulier en période de sécheresse et l'actualisation de la politique de solidarité avec les communes rurales.



AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE

200 rue Marceline - B.P. 818 - 59508 DOUAI Cedex
Tél. : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15
www.eau-artois-picardie.fr

AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Avenue de Buffon - B.P. 6339 - 45063 ORLÉANS Cedex 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
www.eau-loire-bretagne.fr

AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

Rozérieulles - B.P. 30019 - 57161 MOULIN LES METZ
Tél. : 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85
www.eau-rhin-meuse.fr

AGENCE DE L'EAU RHÔNE-MÉDITERRANÉE & CORSE

2, 4 allée de Lodz - 69363 LYON Cedex 07
Tél. : 04 72 71 26 00 - Fax : 04 72 71 26 03
<http://www.eaurmc.fr>



UN PROGRAMME DE PRÉVENTION DES INONDATIONS DE L'AUDE !

Mme Nelly OLIN, Ministre de l'Écologie et du Développement Durable, et les Elus Locaux ont validé, le 20 avril 2006, le contenu d'un programme d'actions de prévention des inondations de l'Aude. Ce programme se développera suivant 5 axes :

- Amélioration des connaissances et renforcement de la conscience du risque ;
- Amélioration de la surveillance et des dispositifs de prévision et d'alerte ;
- Elaboration et amélioration des PPR et mise en œuvre des mesures de réduction des vulnérabilités des bâtiments et activités implantées dans les zones à risque ;
- Action de ralentissement des écoulements à l'amont des zones exposées ;
- Amélioration et développement des aménagements collectifs de protection localisée des lieux densément habités.

D'un coût total de 79 MEuros, il sera mis en œuvre sur la période 2006-2013. L'Etat et ses établissements publics apporteront leur concours à hauteur de 25 MEuros.

Ce programme a été mis au point à la suite des inondations répétées que l'Aude a connu depuis 1999. Il permettra d'améliorer la sécurité des populations les plus durement touchées par les inondations de ces dernières années.

Il comprend notamment la mise en transparence hydraulique du remblai RFF et du canal VNF dont la rupture aggrave significativement les crues et la protection de Cuxac d'Aude. L'optimisation de l'utilisation du chenal de dérivation de Coursan et le renforcement de l'entretien du lit de l'Aude par l'Etat permettront d'éviter le recalibrage généralisé de l'Aude et la préservation de milieux particulièrement riches.

L'Aude rejoint ainsi les 42 bassins prioritaires pour lesquels un programme similaire a déjà été mis au point depuis 2002. La convention associant les différents partenaires financiers sera signée avant la fin de l'été.

4^{ÈME} ÉDITION DE LA SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La 4^{ème} édition de la Semaine du Développement Durable se tiendra partout en France du 29 mai au 4 juin. Chaque année, cet événement, organisé par la Délégation Interministérielle au Développement Durable, permet aux collectivités, entreprises, associations et établissements scolaires de présenter leurs idées et savoirs-faire en matière de Développement Durable.

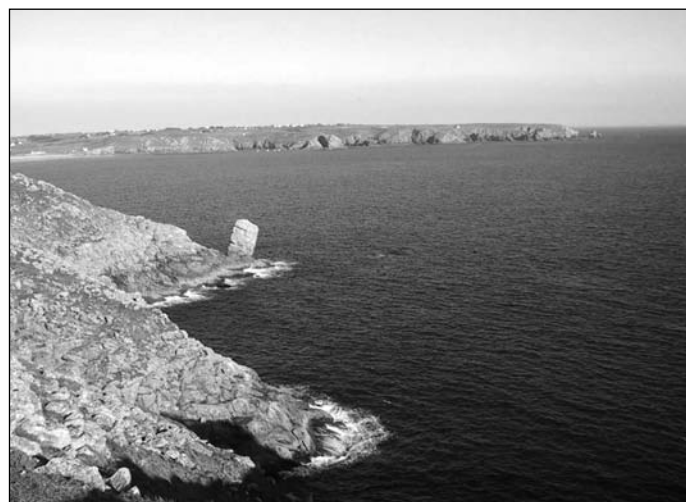
Grande nouveauté de cette quatrième édition, un "Top 100" des meilleures pratiques environnementales sera sélectionné cette année afin de mettre en avant les expériences exemplaires et les pratiques pérennes en matière de Développement Durable. Celles-ci feront l'objet d'une médiatisation particulière lors de la Semaine (insertion dans le dossier presse, reportages, etc.).

www.semainedudeveloppementdurable.gouv.fr, le site Internet dédié à cette opération, présente l'ensemble des manifestations et rendez-vous organisés tout au long de la semaine.

**MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**
20 avenue de Ségur - 75302 PARIS 07 SP
Tél. : 01 42 19 20 21 - Fax : 01 42 19 11 23
www.ecologie.gouv.fr

LA FRANCE DRESSE LE BILAN DE SA STRATÉGIE DE GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES

La France vient d'adresser à la Commission Européenne un rapport présentant le bilan de la mise en œuvre en France d'une stratégie de gestion intégrée des zones côtières, comme le prévoyait la recommandation du Parlement Européen et du Conseil du 30 mai 2002 (2002/413/CE).



Au-delà de cet exercice de compte-rendu, ce document a pour ambition de décrire et d'explicitier les modes français d'appropriation et de mise en œuvre des principes de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC).

La France a ainsi l'occasion de produire un rapport de synthèse sur les richesses naturelles, sociales, économiques et identitaires de ses littoraux, sur les préoccupations relatives à leur préservation et à leur mise en valeur, ainsi que sur les pressions qui s'y exercent et les conflits qui s'y développent. Au cours des années récentes, la France s'est engagée progressivement dans la définition d'une politique publique du littoral, reconnue et partagée. Cette démarche, encore inachevée, illustre l'évolution d'une approche intégratrice du littoral vers une gestion intégrée et territorialisée.

**DÉLÉGATION INTERMINISTÉRIELLE À L'AMÉNAGEMENT
ET À LA COMPÉTITIVITÉ DES TERRITOIRES**
1, avenue Charles Floquet - 75343 PARIS Cedex 07
Tél. : 01 40 65 12 34 - Fax : 01 43 06 99 01
www.diact.gouv.fr

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : DU CONCEPT À L'APPLICATION AUX SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

La prise en compte du développement durable au sein des services d'eau et d'assainissement européens est possible et mesurable. Le BIPE publie un rapport de référence dans lequel il propose un outil d'analyse de la performance d'un service donné selon les principes du développement durable, validé sur le terrain auprès de huit capitales européennes : Amsterdam, Athènes, Berlin, Londres, Madrid, Rome, Paris et Stockholm.

La confrontation de l'outil théorique au terrain a permis de confirmer sa pertinence et la possibilité d'être utilisé par les acteurs de l'eau, maîtres d'ouvrage comme maîtres d'œuvre.

L'étude, disponible sur le site du BIPE, fait émerger cinq idées forces :

- l'outil permet de caractériser des groupes de services aux performances proches en termes de développement durable, différents suivant les enjeux et les domaines ;
- les services font preuve d'une plus grande maturité dans les domaines économiques et sociétaux : la gestion économique ainsi que la réponse aux attentes des usagers sont les points forts des services selon les principes du développement durable ;

- comparé à l'eau potable, l'assainissement marque un léger retard dans sa mise en œuvre des actions liées au développement durable ;
- les résultats n'ont pas permis d'identifier un surcoût significatif lié à la prise en compte des principes de développement durable ; les services ayant des pratiques anciennes ont déjà absorbé les coûts liés à la mise en place d'actions relatives au développement durable ; ainsi, ce sont des politiques de long terme qui expliquent les performances actuelles des services ;
- en termes de performance au regard du développement durable, aucun mode de gestion ne s'impose.

BIPE

6, place Abel Gance - 92652 BOULOGNE BILLANCOURT Cedex
Tél. : 01 46 94 45 22 - Fax : 01 46 94 45 99
www.bipe.fr

40 ANS D'ACTION POUR FAIRE CONNAÎTRE ET PROTÉGER LA MER !

Depuis sa création, l'Institut Océanographique Paul Ricard participe à la connaissance et à la protection de l'environnement marin. Ses actions s'organisent autour de trois axes principaux : étudier la mer, sensibiliser le public à sa richesse et à sa fragilité, éduquer les adultes de demain.

Dans les années 1960, on parle encore très peu d'écologie en France. Pourtant, près de Marseille, lorsqu'un industriel choisit de rejeter en mer des déchets issus du traitement de la bauxite, Paul Ricard se révolte. C'est l'affaire des boues rouges, reconnue comme l'une des premières grandes pollutions industrielles en Méditerranée. Meetings, manifestations, ... Paul Ricard informe les médias, s'entoure d'hommes de mer comme Alain Bombard.

Cette volonté de défendre l'environnement aura pour effet de dissuader d'autres industriels d'utiliser la mer comme une poubelle.

Quant à Paul Ricard, il impulse une dimension durable à son action en créant, en 1966, sur l'île des Embiez, l'Observatoire de la Mer auquel il fixe trois missions : l'information, la formation et la recherche.

Devenue aujourd'hui l'Institut Océanographique Paul Ricard, l'association poursuit le même objectif en occupant une place originale dans la recherche et parmi les associations de protection de la nature.

INSTITUT OCÉANOGRAPHIQUE PAUL RICARD

B.P. 308 13309 - MARSEILLE Cedex 14
Tél. : 04 94 34 02 49 - Fax : 04 94 74 46 45
www.institut-paul-ricard.org

WWW.ECONOMIE.EAUFRANCE.FR L'ÉCONOMIE DE L'EAU SUR INTERNET !

Le nouveau site du Système d'Information sur l'Eau, identifie les sources des données économiques sur les usages de l'eau, pour la mise en place de la Directive-Cadre sur l'Eau.



Il fournit une présentation des sources de données et de la documentation structurée, selon quatre grands thèmes : les activités liées à l'eau, la tarification de l'eau, le financement des services, les coûts et bénéfices.

De nombreux partenaires interviennent dans la réalisation de ce site pour fournir les documents ou indiquer leur existence : le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, l'Institut Français de l'Environnement, les Agences de l'Eau, l'Office International de l'Eau.

Le pilotage stratégique du portail est assuré par le Comité National du Système d'Information sur l'Eau. Le site a été développé et il est géré par l'Office International de l'Eau, pour le compte du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE

ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

20 avenue de Ségur - 75302 PARIS 07 SP
Tél. : 01 42 19 20 21 - Fax : 01 42 19 11 23
www.ecologie.gouv.fr

"CAPDEVWATER" : DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS POUR L'EAU AGRICOLE

Le Programme International pour la Recherche et la Technologie en Irrigation et Drainage (IPTRID) et le Service de Gestion et de Mise en Valeur des Ressources en Eau (AGLW) de la FAO viennent de mettre en ligne une nouvelle version de leur inventaire sur les opportunités de développement des capacités dans le domaine de l'eau agricole. Cette nouvelle base de données, intitulée "Capacity Development for Water in Agriculture" (CapDevWater) est accessible en ligne à l'adresse suivante :

http://www.fao.org/landandwater/cdwa/index_fr.htm

En plus d'offrir un point de recherche centralisé sur les opportunités de formations, stages, événements, réseaux virtuels et autres outils de développement des capacités, cette base de données offre aussi la possibilité aux institutions apportant une réponse dans ces domaines d'enregistrer leur propre offre.

FAO

Viale delle Terme di Caracalla - 00100 ROME, Italie

Tél.: (+39) 06 57051 Fax : (+39) 06 570 53152

<http://www.fao.org>

ACTION EAU : "ECONOMES AU NORD, EFFICACES AU SUD"



Le "WWF" lance une opération destinée à préserver la ressource en eau et les milieux naturels aquatiques et à améliorer le quotidien des populations dans les pays francophones du Sud. Ce programme s'intitule "Action Eau : Economes au Nord, Efficaces au Sud".

Le volet "Economies au Nord" consiste en une campagne de sensibilisation des particuliers et des collectivités en France visant à promouvoir le rôle des milieux naturels dans le cycle de l'eau, à inciter à la préservation de la ressource en eau (quantité et qualité) et à favoriser la solidarité Nord-Sud.

Le volet "Efficaces au Sud" s'appuie en particulier sur la réalisation de projets de terrain démonstratifs sur le Bassin du Niger permettant aux populations, qui en sont dépourvues, d'avoir un accès durable à l'eau et de manière plus large de promouvoir la gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques au niveau du bassin tout en améliorant le quotidien des populations locales.

Cette opération bénéficie du Haut Patronage de M. Abdou Diouf, Secrétaire Général de l'Organisation Internationale de la Francophonie, et elle est parrainée par le comédien Pascal Légitimus.

Dans le cadre du programme et de la sensibilisation des collectivités en France, la Fondation "WWF-France" réalise en collaboration avec le Réseau IDEAL un recueil d'expériences des collectivités françaises et européennes pilotes en matière d'économie d'eau, de préservation de la qualité de l'eau et des milieux naturels aquatiques et de sensibilisation / concertation du public sur les questions de l'eau.

Ce recueil d'expériences permettra ensuite de réaliser un guide pratique à l'attention des gestionnaires de l'eau des collectivités.



FONDATION WWF-FRANCE

1, carrefour de Longchamp - 75116 PARIS

Tél. : 01 55 25 84 84 - Fax : 01 55 25 84 74

<http://www.wwf.fr>

LA CÔTE D'IVOIRE VEUT CRÉER UNE AGENCE NATIONALE DE L'EAU !

Selon le Ministre de l'Environnement, des Eaux et forêts, M. Jacques Andoh Alle, il est nécessaire que la Côte d'Ivoire se dote d'une Agence Nationale de l'Eau (ANECE) : la création de cette Agence vise à faire jouer à l'eau son rôle éminemment important dans le développement socio-économique de la Côte d'Ivoire. "Le Gouvernement, fort des acquis du processus de la gestion intégrée des ressources en eau engagé depuis 1996 au niveau national, devra à court terme initier un certains nombres d'actions qui sont nécessaires pour l'application du code de l'Eau, la formulation, l'adoption et mise en oeuvre du plan d'action national de gestion intégrée des ressources en eau."

Au niveau sous-régional, le Ministre entend aussi contribuer activement au processus de création de l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV).

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DES EAUX ET FORÊTS DE CÔTE D'IVOIRE

Cité Administrative Plateau Tour D, 20 BP 650 ABIDJAN

Côte d'Ivoire

Tél. : 20-22-81-09 / 20-21-85-09

<http://www.minef.ci>

CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR L'EAU EN MONTAGNE : GESTION INTÉGRÉE DES HAUTS BASSINS VERSANTS ET 4^{ÈME} RÉUNION EUROPÉENNE "EURO-RIOB 2006" POUR L'APPLICATION DE LA DIRECTIVE-CADRE SUR L'EAU

Le principe de la gestion intégrée de l'eau et des territoires, à l'échelle des bassins versants, est aujourd'hui largement reconnu et partagé au niveau international. Il constitue l'un des fondements de la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau.

Les enjeux de la gestion intégrée vise la conciliation de trois objectifs : la préservation de l'environnement, la bonne gestion de la ressource en eau et le développement économique.

Dans les régions de montagne, cette démarche prend une dimension particulière et présente une complexité réelle de mise en application du fait des spécificités des hauts bassins versants caractérisés par : des milieux aquatiques sensibles, des pressions fortes sur les territoires, des conditions climatiques et physiques particulières, des usages multiples et potentiellement conflictuels, une solidarité amont-aval.

En 2002, une première Conférence Internationale sur l'Eau en Montagne avait été organisée à Megève dans le cadre de l'Année Internationale des Montagnes. Cette rencontre a permis d'attirer l'attention sur le thème de l'eau en montagne et sur les principes de gestion intégrée et de solidarité amont-aval qu'il convient de développer dans les hauts bassins versants.

Depuis cette rencontre, de nombreuses équipes de scientifiques et d'aménageurs cherchent à concrétiser les différents concepts formulés à cette occasion. 4 ans après, un second congrès international sur le thème de la "Gestion Intégrée des Hauts Bassins Versants et application de la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau" se tiendra à Megève du 20 au 22 septembre 2006.

Cette rencontre a pour objectif d'aider les territoires de montagne à mettre en œuvre des politiques de gestion intégrée et durable de l'eau. Le congrès fera la part belle aux échanges d'expériences d'actions et de politiques mises en œuvre et à la diffusion de connaissances nouvelles et de résultats de recherche.

Ce congrès accueillera également la 4^{ème} Réunion Internationale du Groupe EURO-RIOB sur le thème "les masses d'eau de montagne atteindront-elles, en 2015, le bon état écologique prévu par la Directive-Cadre sur l'Eau ?".

Le groupe EURO-RIOB est l'un des réseaux thématiques sur lequel le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB) s'appuie pour mobiliser l'expérience réelle et pratique des décideurs et des professionnels des administrations et des organismes européens, en matière de gestion intégrée des ressources en eau par bassin versant.

Le groupe EURO-RIOB a été constitué en Novembre 2003, lors de la réunion du RIOB à Valence en Espagne.

Il répond au besoin d'organiser des échanges informels d'expériences pratiques entre organismes de bassin volontaires, qui font face à de nombreux problèmes opérationnels dans la mise en œuvre de la DCE sur le terrain et développent des approches originales, tel que cela a été mis en évidence, par exemple, lors des premiers travaux de caractérisation des districts hydrographiques réalisés en 2004.

Les travaux du Groupe "EURO-RIOB" visent à enrichir la stratégie commune pour la mise en application de la Directive-Cadre sur l'Eau (DCE) sans dupliquer les travaux déjà réalisés, en présentant les différentes approches, les résultats ou expé-

riences opérationnelles de terrain et en identifiant les questions concrètes et pragmatiques que se posent les Organismes de Bassin et les Autorités européennes compétentes pour l'application effective et plus efficace de la Directive-Cadre dans leurs bassins et districts respectifs.

La dernière réunion du Groupe EURO-RIOB s'est tenue à Namur-Wallonie en Belgique, du 29 septembre au 1^{er} octobre 2005. Plus de 175 représentants des administrations gouvernementales responsables de la gestion des ressources en eau, des Organismes de Bassin ou Autorités de Districts venant de 36 Pays, de Commissions et d'Organisations Internationales y ont participé.

Deux thèmes principaux y furent abordés :

- La mise en œuvre de la Directive-Cadre dans les bassins des fleuves transfrontaliers et les Districts Hydrographiques Internationaux (DHI),
- la consultation du "grand public" pour l'application de la Directive-Cadre sur l'Eau : la participation des populations à la définition de la politique de l'eau, le rôle des élus locaux et des représentants professionnels et associatifs, "les Comités de Bassin", la consultation du "grand public" pour l'application de la Directive-Cadre.

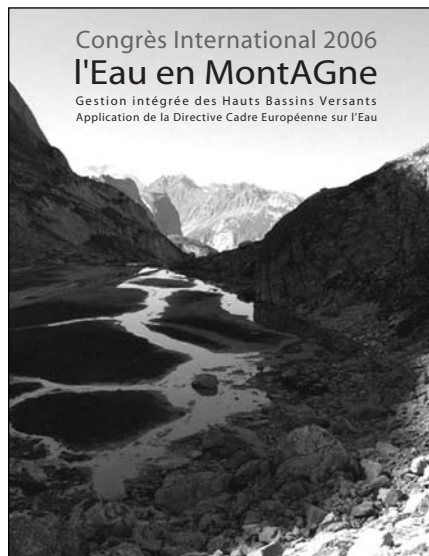
Lors du 4^{ème} Forum Mondial de l'Eau de Mexico, qui s'est déroulé au mois de mars dernier, le Groupe EURO-RIOB a animé la Session N° 2.14 dédiée à "l'application de la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau" (EURO-RIOB / CEENBO).

La réunion "EURO-RIOB" de Megève s'inscrit dans la perspective de ces deux rencontres importantes, elle doit permettre :

- faire le point de l'application de la DCE dans les Pays-Membres et candidats de l'Union Européenne,
- d'étudier la problématique des masses d'eau de montagne et de mesurer si ces masses pourront atteindre, en 2015, le bon état écologique prévu par la Directive-Cadre sur l'Eau.

Une Conférence de Presse aura lieu le 4 juillet prochain au Centre d'Accueil de la Presse Etrangère (CAPE) à Paris pour annoncer le lancement de ces deux événements. Elle se tiendra en présence de M. Jean-Paul

Amoudry, Sénateur, Président de la Société d'Economie Alpine de Haute-Savoie, M. Martial Saddier, Député, Vice-Président de l'Association Nationale des Elus de la Montagne, M. Pascal Berteaud, Directeur de l'Eau au Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, M. Jacky Cottet, Président de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse, M. Gérard Morand, Maire de Megève, et M. Jean-François Donzier, Directeur Général de l'Office International de l'Eau (OIEau) et Secrétaire du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB).



RÉSEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DE BASSIN

Secrétariat Technique Permanent - OIEau
21, rue de Madrid - 75008 PARIS
Tél. : 01 44 90 88 60 - Fax : 01 40 08 01 45
riob2@wanadoo.fr - www.riob.org
<http://www.echoalp.com/eau>

CONNAISSANCE ET MAÎTRISE DES PERTES DANS LES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

Pour préserver les eaux souterraines profondes, qui fournissent 99 % de l'eau potable de la Gironde et qui sont localement trop sollicitées, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des nappes profondes de Gironde fait des économies d'eau et de la maîtrise des consommations la première de ses priorités.

Dans ce cadre, un objectif précis de réduction des prélèvements dans les nappes concernées a été fixé, ce qui passe, en premier lieu, par une amélioration des rendements des réseaux de distribution.

La protection de la ressource en eau, tant du point de vue qualitatif que quantitatif, figure parmi les missions essentielles des Agences de l'Eau. La réduction des pertes d'eau sur les réseaux de distribution participe à la réalisation de cet objectif. C'est à cette fin, qu'en 1992, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne avait déjà réalisé un guide dédié aux moyens de réduire les pertes d'eau sur leurs réseaux publics.

10 années plus tard, l'évolution du contexte réglementaire et technique a conduit à revoir entièrement ce guide. Cette nouvelle version est publiée dans la collection des études de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

La réalisation de ce guide a été menée sous la conduite d'un comité de pilotage composé de représentants de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, du Conseil Général de la Gironde, de la Communauté Urbaine de Bordeaux, du CEMAGREF, de la DDASS de la Gironde, du SMEGREG (Syndicat Mixte d'Etudes pour la Gestion de la Ressource en Eau de la Gironde) et de l'Office International de l'Eau.

En raison de sa maîtrise des aspects techniques du thème abordé, c'est l'Office International de l'Eau qui a été choisi pour assurer, sous la coordination du SMEGREG, la maîtrise d'œuvre du document.

Le guide "connaissance et maîtrise des pertes dans les réseaux d'eau potable" est structuré autour de quatre grandes parties :

En premier lieu, il rappelle les objectifs de la distribution d'eau potable, son contexte législatif et réglementaire, ainsi que les responsabilités morales, techniques et financières des communes ou de leur groupements dans ce domaine.

La description du système d'alimentation en eau, ainsi que le rôle et les missions de l'exploitant du réseau, sont précisés dans le deuxième chapitre.

La troisième partie du guide décrit la méthodologie pour mettre en œuvre, dans les meilleures conditions, l'étape essentielle que constitue un diagnostic de réseau. Celui-ci permet de mettre en évidence les dysfonctionnements du réseau d'eau potable et d'identifier les actions et secteurs prioritaires pour la diminution des pertes d'eau. Un diagnostic n'est pas envisageable sans une connaissance précise et détaillée du patrimoine "eau" et de son fonctionnement.

Enfin, le dernier chapitre précise les actions correctives à engager pour localiser précisément les fuites, les réparer et assurer le suivi du réseau, afin de conserver le niveau de performance ainsi atteint. Il est également rappelé que la gestion de la ressource passe non seulement par la lutte contre le gaspillage dans les réseaux publics de distribution d'eau potable, mais aussi par une politique volontariste de maîtrise des consommations chez les usagers : abonnés individuels, professionnels, gros consommateurs, utilisateurs collectifs et collectivités.

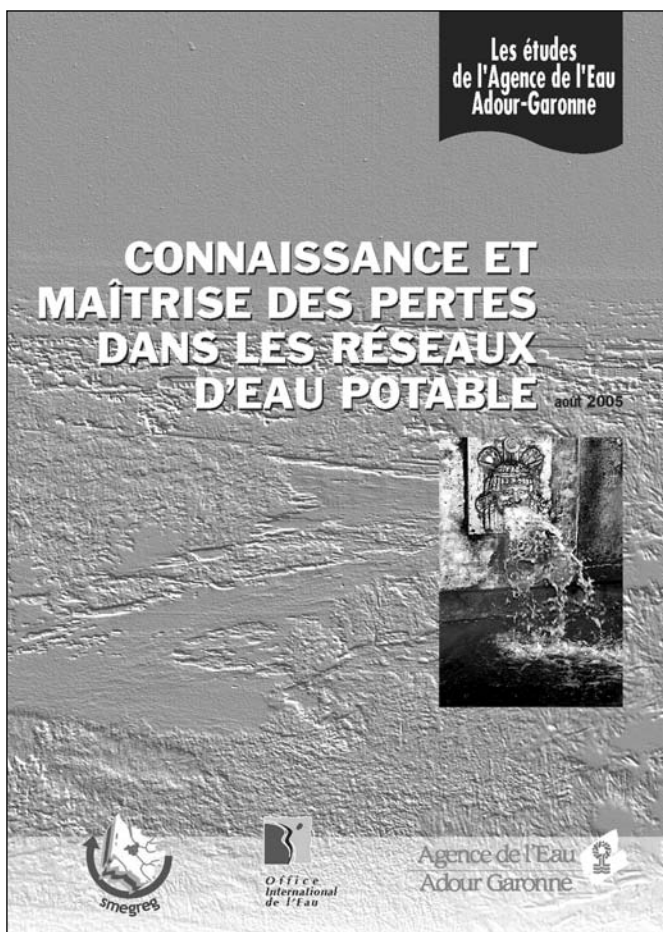
Ce guide arrive à point nommé pour compléter utilement les opérations prévues dans le cadre du plan "rareté de l'eau".

Si globalement il n'y a pas de risque de pénurie importante en France, il pourrait y avoir localement des déficits saisonniers, si l'on n'adopte pas des réflexes de lutte contre le gaspillage au quotidien. Ces réflexes passent non seulement par l'entretien des réseaux et la réparation des fuites, mais aussi par les économies d'eau chez les particuliers.

En adoptant la démarche proposée dans ce guide, le SAGE "nappes profondes de Gironde" propose de conjuguer gestion du services d'eau potable et gestion de la ressource en eau, patrimoine commun, tant à l'échelle locale que nationale.

Ce guide pourra aussi être une base de réflexion pour promouvoir et soutenir une bonne gestion de l'eau potable à travers le futur programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

La lecture de ce guide peut être complétée par des ouvrages, disponibles sur demande auprès de l'Office International de l'Eau :



- le Cahier technique n°2 relatif à la "Recherche de fuites - Techniques et méthodes de détection en réseaux d'eau potable" ;
- le Cahier technique n°5 concernant "Le comptage de l'eau" ;
- le Cahier technique n°19 portant sur "L'alimentation en eau potable".

Le guide "connaissance et maîtrise des pertes dans les réseaux d'eau potable" peut être téléchargé gratuitement sur le site Internet de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne dans la rubrique "documentation" : www.eau-adour-garonne.fr

OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU - DI2DE

15 rue Edouard Chamberland - 87065 LIMOGES Cedex
Tél. : 05 55 11 47 47 - Fax : 05 55 11 47 48
snide@oieau.fr
www.oieau.org

Nos Stages de Formation pour septembre et octobre 2006

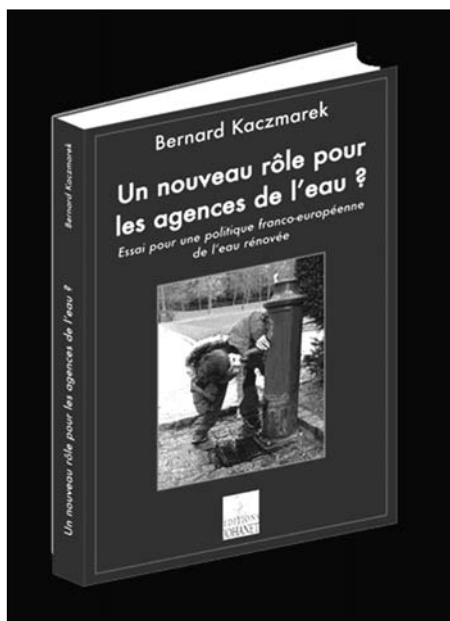
DATE	REF.	TITRE	Prix € HT
4-5/09/06	Z011	Bonnes pratiques de déchets de chantiers	938
4-8/09/06	C013	Pose des canalisations d'eau potable	1306
4-8/09/06	C025	Nettoyage et désinfection des ouvrages d'eau potable	1167
4-8/09/06	C046	Rédaction d'un marché public de travaux : eau et assainissement	1339
4-8/09/06	E014	Techniques alternatives en assainissement pluvial	1197
4-8/09/06	E032	Réalisation et contrôle des branchements au réseau d'assainissement	1169
4-8/09/06	E039	Contrôle technique de l'assainissement non collectif existant	1220
4-8/09/06	F005	Boues activées - niveau 3 : dysfonctionnement	1505
5-8/09/06	B020	Traitement et contrôle des eaux de piscines	888
6-7/09/06	Z006	Formation des ambassadeurs de tri	590
7-8/09/06	B011	Sécurité chlore : intervention et échange de bouteilles de chlore	582
11-13/09/06	E051	Inspection télévisée des réseaux : modifications apportées par la norme NFEN 13508-2 (codage inspec)	1090
11-15/09/06	B029	Désinfection de l'eau	1101
11-15/09/06	C032	Evolutions réglementaires et techniques en distribution d'eau	1350
11-15/09/06	F001	Exploitation d'une station d'épuration - niveau I	1327
11-15/09/06	F015	Conception et dimensionnement- module 3 : traitements pour petites collectivités	1490
11-15/09/06	I003	Programmation des automates industriels :initiation	1118
11-13/10/06	F004	Gestion technique d'une station d'épuration	2440
12-14/09/06	A014	Prélèvement d'eau : Pourquoi ? Comment ?	972
12-14/09/06	N021	Notions de base en détoxification	830
12-15/09/06	C020	Qualification à la maintenance des disconnecteurs	1024
12-15/09/06	E037	Gestion des services d'assainissement non collectif	1076
18-20/09/06	F027	Valorisation agricole des boues : réglementation, responsabilités et mise en oeuvre	1366
18-22/09/06	D001	Mise en service et entretien d'un système de télégestion	1262
18-22/09/06	E001	Dimensionnement des réseaux d'assainissement - niveau I	1155
18-22/09/06	E009	Mise en oeuvre et suivi des chantiers d'assainissement	1396
18-22/09/06	E033	Bassin de retenue d'eau pluviale : conception, dimensionnement et entretien	1262
18-22/09/06	F030	Filières de traitement et valorisation des boues de station d'épuration des petites collectivités	1325
18-22/09/06	N010	Exploitation d'une station d'épuration biologique - niveau I	1277
19-21/09/06	C019	Préparation de la qualification à la maintenance des disconnecteurs	873
19-21/09/06	I012	Electricien basse tension : préparation à l'habilitation électrique - B1V-B2V-BC-BR	899
19-21/09/06	S006	Conception, construction, entretien et surveillance des plans d'eau à usages récréatifs	1135
25-28/09/06	E034	Gestion du risque d'inondation : évaluation et stratégie d'aménagement	959
25-29/09/06	A001	Notions de base sur la chimie de l'eau - niveau I	1299
25-29/09/06	C022	Règles techniques et sanitaires dans les réseaux intérieurs	1181
25-29/09/06	E002	Dimensionnement des réseaux d'assainissement - niveau 2	1155
25-29/09/06	F019	Initiation à l'assainissement : réseau et station d'épuration	1288
25-29/09/06	K026	Initiation à l'alimentation en eau	1158

Notre sélection ...

DATE	LIEU	THEMES	CONTACT
20-22/09/06	Megève France	Conférence Internationale "L'Eau en Montagne" et EURO-RIOB 2006	Réseau International des Organismes de Bassin www.riob.org www.echoalp.com/eau
23-29/09/06	Lisbonne Portugal	10 th International Conference on Wetland Systems for Water Pollution Control	IWA http://www.wetconf10.adp.pt
25-26/09/06	Goa Inde	The 2 nd International Symposium on Geo-information for Disaster Management	Indian Society for Remote Sensing http://www.commission4.isprs.org
25-29/09/06	Asunción Paraguay	VIII Congreso Latinoamericano de Hidrogeología y EXPO AGUA 2006	http://www.alhsud2006.com.py
26-28/09/06	Bochum Allemagne	3 ^{ème} Symposium International sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau	ICWRS http://www.conventus.de/water/index.php
26-29/09/06	Amsterdam Pays-Bas	AQUATECH 2006 Salon International de l'Eau	UBIFRANCE http://www.ubifrance.fr
9-13/10/06	Pékin Chine	34 th Congress of International Association of Hydrogeologists	Association Internationale des Hydrogéologues http://www.iah34bj.com
9-15/10/06	Urumqi Chine	Eau, Ecosystèmes et Développement Durable en Zones Aride et Semi-aride	http://www.ephe.sorbonne.fr/watarid.htm
10/10/06	Lyon France	Conférence Eau et Santé	GRAIE - GRAND LYON - ASTEE http://www.graie.org/graie/index.htm
11-12/10/06	Avignon France	Conférence sur l'entretien des espaces verts, jardins, gazons, forêts, zones aquatiques et autres zones non agricoles	Association Française de Protection des Plantes http://www.afpp.net
11-13/10/06	Angers - Nantes France	14 ^{ème} Assises du Développement Durable	Région des Pays de la Loire info.ADD2006@paysdelaloire.fr
12/10/06	Lyon France	Assainissement et Nouvelles Préoccupations Sanitaires	GRAIE http://www.graie.org
16-18/10/06	Bangkok Thaïlande	Gestion Rationnelle des Ressources en Eau, Croissance Durable et Réduction de la Pauvreté	Conseil Thaïlandais de la Recherche (NRCT) http://www.thirdaphw.org
30/10-01/11/06	Amman Jordanie	Efficient Management of Wastewater Treatment and Reuse in the Mediterranean Countries	EMWater http://www.emwater-conference.org
1-3/11/06	Tripoli Liban	Water Resources in the Mediterranean Basin WATMED 3	Lebanese University - The Lebanese Committee for Environment & Sustainable Development http://www.watmed.com
13-17/11/06	Colombo Sri-Lanka	Sustainable Development of Water Resources, Water Supply and Environmental Sanitation	WEDC iesl@slt.lk
16-17/11/06	Terrasa Espagne	Measuring, Modelling and Evaluating Sustainability	CIMNE http://congress.cimne.upc.es/icsmm06/frontal
21-23/11/06	Paris France	SMCL Salon des Maires et des Collectivités Locales	Edition du Moniteur http://www.salondesmaires.com
28/11-1/12/06	Lyon France	POLLUTEC 2006	Reed Expositions France http://www.pollutec.com

L'agenda complet des événements est consultable sur le Web
<http://eaudoc.oieau.org>

UN NOUVEAU RÔLE POUR LES AGENCES DE L'EAU ?



Depuis leur création en 1964, les Agences de l'Eau ont largement contribué à la politique française de l'eau et y ont pris une place prépondérante.

Aujourd'hui, la politique française de l'eau est à la croisée des chemins. L'Europe joue un rôle grandissant et désormais incontournable.

Depuis l'année 2000, l'approbation de la Directive-Cadre sur l'Eau impose une nouvelle approche commune à tous les Etats de l'Union Européenne, en vue d'aboutir à une amélioration générale de la qualité de l'eau, partout en Europe. Les Collectivités Locales doivent mettre sur pied ou améliorer leur assainissement collectif, l'industrie doit toujours mieux utiliser l'eau.

Enfin, l'agriculture doit s'adapter à une nouvelle Politique Agricole Commune plus respectueuse de l'environnement en général et des ressources en eau en particulier.

En 2008, la France assurera de nouveau la présidence de l'Union Européenne. Elle pourrait préconiser des solutions complémentaires et des évolutions efficaces, basées sur sa propre expérience. Encore faut-il qu'elle soit préparée à ce débat.

Les Agences de l'Eau et l'ensemble de leurs partenaires - depuis l'Etat jusqu'aux particuliers - sont-ils prêts pour les nouveaux défis ? En cette année 2006, un projet de Loi sur l'Eau se propose de répondre à cette question et fait l'objet de discussions au Parlement. Apporte-t-il des réponses suffisantes ? Pour l'auteur, Bernard Kaczmarek, les vraies questions ne sont pas posées : rôle des Agences de l'Eau, efficacité de la police de l'eau, nouveaux enjeux - eau et santé, changements climatiques -, place des acteurs dans les évolutions attendues.

Son ouvrage vise donc à ouvrir le débat sur ces questions essentielles.

Editions Johanet

60, rue du Dessous des Berges 75013 PARIS

Tél. : 01 44 84 78 78 - Fax : 01 42 40 26 46

<http://www.editions-johanet.com>

C.I.EAU : ÉDITION 2006 DU BAROMÈTRE TNS-SOFRES

L'édition 2006 du baromètre TNS-Sofres réalisé pour le C.I.EAU vient d'être publiée. Deux faits majeurs se distinguent dans cette 11^{ème} édition : une nouvelle progression sensible des indicateurs de confiance et de satisfaction, tant au niveau de la qualité de l'eau que du service fourni, et l'impact de la sécheresse de l'été 2005 sur les perceptions de l'opinion.

Pour la troisième année consécutive, les différents indicateurs relatifs à la qualité de l'eau du robinet et à la confiance que lui accordent les Français (sûreté, respect des normes, confiance, qualité des contrôles, etc.) atteignent donc des taux très élevés. Parallèlement, le jugement porté sur le service de l'eau lui-même n'a quasiment jamais été aussi positif que cette année. Le déclaratif de consommation d'eau en bouteille et d'eau du robinet est, quant à lui, tout à fait similaire à l'année passée, avec un quasi équilibre entre les deux types d'eau.

La sécheresse de l'été dernier et son fort écho médiatique ont indéniablement marqué les esprits. De fait, les Français n'ont ja-

mais aussi nettement considéré l'eau comme une ressource fragile et leurs craintes de pénurie, dans l'avenir, se sont renforcées. Si le niveau de connaissance des Français en matière de prix de l'eau semble s'être légèrement amélioré, il demeure largement perfectible. La situation est identique en ce qui concerne le traitement des eaux usées.

Enfin, les Français s'estiment encore un peu mieux informés sur l'eau que l'an passé. Il s'agit d'une progression constante.

Cependant, une nette majorité continue de souhaiter plus d'information.

C.I.EAU

BP 5 - 75362 PARIS Cedex 08

Tél. : 01 42 56 20 00 - Fax : 01 42 56 01 87

<http://www.cieau.com>

OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT : POINTS DE VUE CRITIQUES DU SUD

Adoptés par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 2000, les "Objectifs du Millénaire pour le Développement" (OMD), à atteindre d'ici à 2015, s'imposent comme le cadre mondial de référence des stratégies officielles de lutte contre la pauvreté pour ce début de 21^e siècle. Ils n'en sont pas moins l'objet d'examen plus ou moins critiques, en particulier en provenance du Sud. Considérés, à un premier niveau d'analyse, comme insuffisants - en recul par rapport à des engagements antérieurs, en retard dans leur réalisation ou déjà marginalisés dans l'agenda de la "communauté internationale" -, les OMD, leurs "cibles" et leurs "indicateurs" apparaissent, à un second niveau d'analyse, comme un nouvel instrument d'intégration subordonnée à l'économie mondialisée.

"Mieux que rien" pour les uns, "plus tout de même" pour les autres, les Objectifs du Millénaire n'en sortent donc pas indemnes. Dans un numéro publié récemment, la revue "Alternatives Sud" relaie le point de vue des pays du sud à propos des "Objectifs du Millénaire pour le Développement".

CENTRE TRICONTINENTAL (CETRI)

Avenue Sainte Gertrude 5, B- 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE

Belgique

Tél. : +(32.10) 48 95 60 - Fax : +(32.10) 48 95 69

<http://www.cetri.be>

L'EAU ET LA SOLIDARITÉ

Un habitant de la planète sur cinq n'a toujours pas accès à l'eau potable, soit 1,1 milliards de personnes dans le monde et "quelque 2,6 milliards de personnes n'ont pas accès à un service d'assainissement de base".

Ces chiffres qui émanent du deuxième Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau ont de quoi donner le vertige et rappellent, s'il en était besoin, que la question de la solidarité pour l'eau reste plus que jamais une question d'actualité !

Malgré l'ambition de la Communauté Internationale, formalisée par les Objectifs du Millénaire pour le Développement, les efforts déployés en pratique dans ce domaine semblent toujours insuffisants au regard de l'importance des enjeux.

Cette situation est paradoxale si l'on considère qu'à l'échelle de la planète, l'eau douce ne manque pas ! Les raisons qui peuvent expliquer que 40 % de la population mondiale ne dispose pas d'un service d'assainissement de l'eau sont de trois ordres : une mauvaise gestion de cette ressource, des moyens limités dédiés au développement de l'accès à l'eau et les changements environnementaux.

Certains auteurs comme Henri Smets militent pour la reconnaissance d'un véritable droit à l'eau. Le droit à l'eau couvre un ensemble de droits et d'obligations en matière d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement. Il figure implicitement dans de nombreuses dispositions de droit interne qui créent des droits spécifiques pour les individus en vue de leur garantir l'accès à l'eau.

Gouvernements, institutions et organisations internationales, ONG, associations, simple citoyen, nous sommes tous concernés par cette question de solidarité internationale, il relève de la responsabilité de chacun d'entre nous d'agir pour que prenne fin cette injustice.

Mais ce besoin de solidarité internationale ne doit pas faire oublier qu'à l'intérieur même des pays développés, il existe également de nombreuses personnes ne disposant pas, pour des raisons financières, d'un accès à l'eau et à l'assainissement satisfaisant.

En France, par exemple, plusieurs mesures ont ainsi été prises pour aider les personnes en difficultés à payer leur facture d'eau et à conserver ainsi un accès au service. Ce dispositif a été rénové au cours des derniers mois et s'inscrit désormais dans le cadre d'un dispositif unique : le Fonds Départemental pour le Logement. Dans le même esprit, le projet de Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques prévoit des mesures sociales dans le domaine de l'eau.

Ce dossier vous propose une sélection de références sur la solidarité dans le domaine de l'eau.

Pour commander ces documents à l'aide de leur cote ddd : eadoc@oieau.fr ou en ligne sur <http://eadoc.oieau.fr>.

Retrouvez les nouvelles références intégrées dans Eadoc, tous thèmes confondus, sur notre site : <http://eadoc.oieau.fr> sous la rubrique "Actualités / nouvelles références biblio" (accès réservé aux abonnés après identification).

Vous pouvez aussi recevoir ce recueil sur votre messagerie : pour cela, contactez-nous : eadoc@oieau.fr.

CONTRIBUTION FRANCAISE AU DEUXIEME RAPPORT MONDIAL SUR L'EVALUATION DES RESSOURCES EN EAU

67/29571

Rapport mondial sur les ressources en eau (WWAP) - Contribution française. Ces études de cas présentent les démarches engagées et les objectifs poursuivis ainsi que les méthodes d'évaluation et les indicateurs retenus. Ils prennent déjà en compte certains éléments de la Directive Cadre Européenne sur l'eau dernièrement intégrée dans le droit français.

FRE, RAPPORT, MINISTERE DE L'ECOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE, 111/2006, 38 P.

Pour public averti

ENVIRONNEMENT, SANTE, CADRE DE VIE : RÉPONDRE À DE NOUVELLES EXIGENCES POUR L'ASSAINISSEMENT

67/29245

Cet ouvrage présente les enjeux sociétaux, environnementaux, économiques de l'assainissement à prendre en compte par les décideurs du monde de l'eau, pour bâtir une nouvelle politique locale et nationale d'assainissement. Il s'agit aussi de proposer aux acteurs du monde de l'eau et à la population une nouvelle approche de l'assainissement, pour en faire une véritable politique publique déclinée en trois volets : économique, environnemental et sociétal.

FRE, RAPPORT, AUDIC J. M., DAUTHUILLE P., MAUGENDRE J. P., ET AL., LYONNAISE DES EAUX SUEZ, 1111/2005, 99 P.

Pour public averti

DECRET N° 2005-212 DU 2 MARS 2005 RELATIF AUX FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

22/04059

Dans le cadre de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, le gouvernement a décidé de regrouper, dans un fonds unique, les fonds d'aide aux impayés d'eau, d'énergie, de téléphone et les fonds de solidarité pour le logement. Un fonds de solidarité pour le logement doit être institué dans chaque département, ce fonds permet d'accorder des aides financières (cautionnements, prêts ou avances remboursables, garanties ou subventions) aux personnes ou familles qui se trouvent dans l'impossibilité d'assumer leurs obligations relatives au paiement du loyer, des charges et des frais d'assurance locative, des factures d'eau, d'énergie et de téléphone.

FRE, DECRET, MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DE LA COHÉSION SOCIALE, 3/2/2005, 3 P.

Pour public averti

QUELS SYSTEMES DE TARIFICATION-SUBVENTION POUR FACILITER L'ACCES A L'EAU ET A L'ASSAINISSEMENT DE BASE DES POPULATIONS URBAINES A FAIBLES REVENUS DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT ?

67/28218

L'accès à l'eau et à l'assainissement présente de très forts enjeux socio-économiques dans les pays en développement. La conception de structures tarifaires et de mécanismes de subvention doit concilier des objectifs aussi conflictuels que le recouvrement des coûts du service et l'accessibilité pour les plus pauvres. Les cas de l'Inde, de la Tunisie, de la Côte d'Ivoire, de l'Afrique du Sud et du Chili montrent que les réponses apportées sont variables et qu'il n'y a pas de système "modèle". Ce qui importe avant tout est le choix politique et l'adaptation aux circonstances locales.

ENG, FRE, NOTE TECHNIQUE, LEMENAGER M., ENGREF, MONTPELLIER, OIEAU, LIMOGES, 3/1/2005, 32 P.

Pour public averti

EAU ET POUVOIRS

67/28583

Résolution des conflits d'usages des ressources en eau. Présentation et description de différents cadres de références émergeant et de structures innovantes visant à une gestion concertée des ressources en eau. Analyse des nouvelles formes de solidarités et coopérations pour la protection de la qualité de l'eau.

FRE, ARTICLE DE PERIODIQUE, BERTHET V., CAMDESSUS M., ET AL., ECONOMIE ET HUMANISME, 3/1/2005, 1-116

Pour public averti

EAU POUR TOUS : L'ETAT D'URGENCE

67/27984

Dossier sur l'inégalité d'accès et le droit à l'eau douce dans le monde ; quelques projets économiques et sociaux nord-sud pour améliorer la solidarité. Réponses institutionnelles et financières sur l'agriculture irriguée, notamment en Tunisie et au Burkina Faso.

FRE, LIVRE, ARROJO-AGUDO P., CHARRIER B., TRUCHOT C., ET AL., 3/1/2005, 49-199

Pour public averti

LE DROIT INTERNATIONAL ET LA COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DE L'EAU : ENJEUX ET DEFIS DANS LES AMERIQUES

67/28807

Le développement de la coopération internationale entre États souverains demeure fortement marqué par l'intérêt national. Tout en reconnaissant que cette coopération est essentielle à la poursuite, de fait, de leurs propres intérêts, les États ne se perçoivent ni ne se situent dans la perspective d'un intérêt public. Analyse des causes et conséquences de cet état de fait. Perceptive de déblocage.

FRE, ACTE DE CONFERENCE, PAQUEROT S., VERTIGO, 1/1/2005, 9 P.

Pour public averti

RECLAIMING PUBLIC WATER. ACHIEVEMENTS, STRUGGLES AND VISIONS FROM AROUND THE WORLD

67/27633

Examples of successful public water (Porto Alegre, Bolivia,...); Work in progress for public water (Brazil, Venezuela,...); and Struggles for people-centred public water (Uruguay, South Africa,...).

ENG, RAPPORT, BALANYA B., BRENNAN B., TERHORST P., 1/1/2005, 146 P.

Pour tout public

RENOUVELLER LE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE POUR LES SERVICES D'EAU DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

67/27918

L'objectif de ce travail est de proposer une vision renouvelée du partenariat public-privé pour la gestion des services d'eau dans les pays en voie de développement, accordant une place centrale à la desserte des populations pauvres. Pour ce faire, l'auteur construit un cadre d'analyse théorique de la gouvernance dans un environnement risqué qui met l'accent sur le couplage entre les dimensions contractuelles, institutionnelles et sociales et la dynamique de gouvernance. A partir de là, deux analyses de terrain nous permettent de montrer comment un déficit sur l'une des dimensions peut être compensée par une action sur l'une des deux autres.

FRE, THESE, BREUIL L., ENGREF, PARIS, 1/1/22/2004, 321 P.

Pour public spécialisé

LES FONDEMENTS D'UNE POLITIQUE DE L'EAU POTABLE

67/25306

Point de vue de l'Académie de l'eau qui considère l'eau potable comme un bien économique et un bien social et qui propose une politique de l'eau fondée sur la base d'un consensus social. Présentation de ces éléments dans le cas des pays industrialisés et plus brièvement dans le cas des pays moins avancés. Nécessité d'une solidarité indispensable entre les riches et les pauvres grâce à laquelle l'eau pour tous peut devenir une réalité.

FRE, ARTICLE DE PERIODIQUE, SMETS H., LA HOUILLE BLANCHE, 2/1/2004, 20-25

Pour tout public

LES ENJEUX JURIDIQUES DE LA SOLIDARITE : L'EXEMPLE DE L'EAU

67/27631

La solidarité internationale en matière de gestion de la ressource et d'accès à l'eau : enjeux, déficits actuels et point de vue juridique. L'auteur pose les principes de cette solidarité qui s'impose : statut de l'eau, autorité de régulation et démarche participative. Les échecs actuels (notamment le financement de l'accès à l'eau et l'assainissement) sont analysés.

FRE, TIRE A PART, DROBENKO B., 1/1/2004, 8 P.

Pour tout public

LA SOLIDARITE POUR L'EAU POTABLE : ASPECTS ECONOMIQUES

67/28411

Le présent rapport vise à montrer dans quelle mesure la mise en oeuvre de la solidarité permet de financer les services de l'eau et de satisfaire à des objectifs d'équité. La question qui se pose est de savoir quels systèmes de solidarité ont été mis en place et combien ils coûtent à chacun, étant entendu que les services de l'eau - approvisionnement et assainissement - doivent être intégralement financés.

Dans ce rapport, l'auteur s'efforce de faire un inventaire des systèmes de solidarité existants et d'évaluer leurs effets et leurs coûts sur les usagers et sur la pérennité des investissements.

FRE, LIVRE, SMETS H., L'HARMATTAN, PARIS, 1/1/2004, 288 P.

Pour tout public

LA GESTION DE L'EAU POUR DE NOUVELLES SOLIDARITES, 18 DECEMBRE 2003, PARIS

67/25400

Compte-rendu de conférence. Interventions complètes lors de 3 tables rondes : 1- Vers un modèle de gestion globale de l'eau ? (usages de l'eau, gestion par bassin versant - exemples, Directive-Cadre, financement des services de l'eau) ; 2- La qualité de l'eau : jusqu'où ? Pour Qui ? (critères, normes, préoccupations des consommateurs, pratiques agricoles - exemple de la SAGEP et ville de Lamballe) ; 3- Quelles nouvelles solidarités ? (financement de l'accès à l'eau, participation du public).

FRE, CONFERENCE, REGARDS INTERNATIONAL, PARIS, 12/11/2003, 30 P.

Pour tout public

DECRET N° 2000-953 DU 22 SEPTEMBRE 2000 RELATIF AU COMITE CONSULTATIF DU FONDS NATIONAL DE SOLIDARITE POUR L'EAU

3472/06/DE

Composition et rôle du comité consultatif du Fonds National de Solidarité pour l'Eau (FNSE).

FRANCAIS, TEXTE LEGISLATIF, JOSPIN L, VOYNET D, JOURNAL OFFICIEL LOIS ET DECRETS, 9/22/2000, 1

Pour tout public

DROIT D'ACCES A LA RESSOURCE EN EAU POUR LES PLUS DEMUNIS

22/02887

Compléments au dispositif actuel (loi du 29 juillet 1998) de lutte contre les exclusions en matière de fourniture d'eau potable. Expression de la solidarité nationale, au travers de la garantie d'un débit minimal (de subsistance) et d'un allègement des coûts liés à la distribution d'eau, tels que prévus par le projet de loi sur l'eau. Recondution des aides aux paiements des factures d'eau et de l'abandon partiel du recouvrement des impayés dans le cadre de la nouvelle convention "solidarité eau".

FRE, QUESTION ECRITE, FOUCAUD T., MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT, 8/23/2001

Pour tout public

QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DES DECHETS DANS LES PETITES VILLES : QUEL PRIX ACCEPTABLE ?

67/29244

Le 17 juin 2005, l'association des petites villes de France a organisé un colloque sur le thème "Qualité des services de l'eau, de l'assainissement et des déchets dans les petites villes : quel prix acceptable ?" Cette conférence a regroupé quelques 150 participants. Les débats ont permis d'aborder les enjeux de la hausse du coût du service public de l'eau et des déchets, et d'envisager les moyens d'y remédier. - © 2006 OIEau

FRE, ACTE DE CONFERENCE, APVF, PARIS, 1/27/2006, 16 P.

Pour public averti

ETUDE INSTITUTIONNELLE ET FINANCIERE DES AEP DANS LE CONTEXTE DU RECOUVREMENT DES COÛTS AU BURKINA FASO AVEC TROIS ETUDES DE CAS : HOUNDE, BANANKELEDAGA, DIEBOUGOU

67/28702

Dans l'optique de fournir des services d'eau potable et d'assainissement durable, le recouvrement des coûts est une question clé qui nécessite d'être systématiquement et stratégiquement examinée. Avec la décentralisation, une plus grande responsabilité financière doit être prise au niveau intermédiaire et local. Afin d'aborder la question du recouvrement des coûts, trois localités Houndé, Banankeledaga et Diebouougou ont été choisies. La durée d'exploitation en moyenne de trois ans permet un retour d'expérience suffisant qui puisse être partagé. - © 2005 OIEau

FRE, RAPPORT, DAKOURE D., KOUASSI-KOMLAN E., OUIBIGA Y. H., CREPA, 10/18/2005, 81 P.

Pour public averti

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE APPLIQUES AUX SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT. CONSTATS ET PROPOSITIONS

67/28623

Ce rapport analyse et présente successivement le bilan des démarches d'indicateurs engagées spontanément, dans un passé récent, au sein de différents organismes. Il fait des propositions précises pour définir un référentiel d'indicateurs de performance ayant vocation à être utilisé comme "tronc commun" par les différents acteurs, et enfin, des propositions destinées à favoriser la mise en oeuvre et l'application effective de ce référentiel d'indicateurs de performance. - © 2005 OIEau

FRE, RAPPORT, COUSQUER Y., DUMONT J., HANUS F., ET AL., MINISTERE DE L'ECOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE, 10/4/2005, 178 P.

Pour public averti

L'EAU A QUEL PRIX ? LA PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE ET LA PRISE EN CHARGE DES COUTS D'ENTRETIEN PAR LES USAGERS

67/28240

L'entretien d'un nombre grandissant de systèmes d'eau éparpillés sur une surface de plus en plus vaste, tout en continuant la construction est un rôle difficile tenu par les gouvernements nationaux. Ils doivent faire face aux contraintes budgétaires et organisationnelles qui leur rendent la tâche difficile. A ce problème s'ajoute le manque de personnel qualifié qui s'aggrave avec un secteur privé attirant un grand nombre de cadres supérieurs et moyens en leur offrant de meilleurs salaires. - © 2005 OIEau

FRE, RAPPORT, VAN WIJK-SIJBESMA C., IRC, LA HAYE, 6/21/2005, 42 P.

Pour public averti

CONSOUMMATEUR, CLIENT, CITOYEN : L'USAGER DANS LES NOUVELLES REGULATIONS DES SERVICES DE RESEAUX LES CAS DE L'EAU, DE L'ELECTRICITE ET DES TELECOMMUNICATIONS EN FRANCE

67/28142

L'objet de la thèse est d'étudier comment les nouvelles stratégies et pratiques des acteurs du système de régulation - Etat, collectivités locales, autorités de régulation, entreprises, associations de consommateurs – tendent à modifier le statut de l'utilisateur. Pour cela, une grille d'analyse a été élaborée grâce à la construction de trois figures théoriques de l'utilisateur : le consommateur, le client et le citoyen. Les résultats soulignent que les réformes et les mutations des services de réseaux entraînent une domination de la figure du consommateur. - © 2005 OIEau

FRE, THESE, PFLIEGER G., ENPC, LATS, 6/9/2005, 495 P.

Pour public averti

CONSEIL D'ETAT SECTION DU CONTENTIEUX, 30 JUILLET 2003, COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, N°235398

22/03579

Traité d'affermage confiant la gestion du service d'eau potable de la commune de Saint-Paul de la Réunion. Surtaxes décidées par le conseil municipal et perçues par la Compagnie Générale des Eaux pour le compte de la commune. Arrêt précisant les conditions de légalité des surtaxes instituées pour couvrir les impayés d'eau. - © 2003 OIEau

FRE, ARRET, , 9/30/2003, 6 P.

Pour public averti

ACCES A UNE FOURNITURE MINIMALE D'EAU ET D'ENERGIE

22/03538

Réforme de l'aide aux impayés d'énergie, d'eau et des services téléphoniques. Nouveau dispositif mis en place dans l'avant-projet de loi sur la décentralisation permettant d'offrir aux personnes en difficulté un accès simplifié aux aides. Annonce d'un prochain règlement sur la mise en oeuvre d'un tarif social "électricité". - © 2003 OIEau

FRE, QUESTION ECRITE, , 8/27/2003, 639 I

Pour tout public

LES DISPOSITIFS D'AIDE AUX IMPAYES D'ENERGIE, D'EAU ET DES SERVICES TELEPHONIQUES

22/03528

Texte énonçant les orientations prises par le gouvernement pour réformer le dispositif d'aide aux impayés d'eau, d'électricité ou de téléphone. - © 2003 OIEau

FRE, QUESTION ECRITE, ABOUT N., SENAT, 8/21/2003, 1 P.

Pour tout public

RAPPORT SUR L'EVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DES DISPOSITIFS DEPARTEMENTAUX D'AIDE AUX PERSONNES ET FAMILLES QUI EPROUVENT DES DIFFICULTES A ACQUITTER LEURS FACTURES D'EAU

67/21604

Préparé dans le cadre du projet de la loi sur l'eau, ce rapport décrit le mécanisme de solidarité et propose des améliorations. Il décrit l'organisation de la distribution d'eau et d'assainissement, la composition de la facture, le système existant de solidarité dans le domaine de l'eau - en soulignant le rôle des nombreux acteurs. Insistant sur la lourdeur du régime actuel et sur la difficulté de déterminer le nombre précis de coupures pour raison de précarité, le rapport offre des propositions pour, notamment, faciliter l'accès aux aides, harmoniser la gestion et pérenniser le financement des fonds d'urgence et maîtriser la consommation. - © 2003 OIEau

FRE, RAPPORT, BILLARD G. M., LEGRAIN D., PRIME J. L., MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT, MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITE, 3/13/2003, 41 P.

Pour public averti

QUESTION ÉCRITE DU 12 NOVEMBRE 2001 RELATIVE AUX IMPAYÉS DES FACTURES D'EAU

22/03275

Question écrite relative au bilan de l'application du dispositif de prise en charge des impayés d'eau des foyers en difficulté mis en place par la convention nationale de solidarité-eau. Après présentation synthétique du dispositif, la réponse précise quelles sont les modalités d'évaluation. - © 2003 OIEau

FRE, QUESTION ECRITE, MARCOVITCH D., ASSEMBLEE NATIONALE, BULLETIN FNCCR, 2/6/2003, 235

Pour tout public

DE L'EAU POUR TOUS

67/26366

Dans le monde et en France : le droit à l'eau, le financement des services de l'eau (les aides publiques investissements et sociales, cohésion territoriale), le prix de l'eau (actuel et évolution, gratuité de l'eau, tarif progressif, part dans le budget d'un ménage, impayés, coupures d'eau, tarification sociale, part fixe), le principe utilisateur-payeur (des seuls frais de fonctionnement et/ ou investissements), le monopole au niveau de la distribution sur un secteur, la charte sociale de l'eau, objectifs de Johannesburg (2002): coûts, aides. - © 2004 OIEau

FRE, RAPPORT, SMETS H., ACADEMIE DE L'EAU, 1/1/2000, 34 P.

Pour tout public

ACCES A UNE FOURNITURE MINIMUM D'EAU

22/01448

La mise en oeuvre du droit à l'accès à la consommation d'eau, - © 1999 OIEau

QUESTION ECRITE, SECRETAIRE D'ETAT A L'ACTION HUMANITAIRE, 1/1/2000

Pour tout public

MAINTIEN DE LA FOURNITURE D'EAU AUX FAMILLES LES PLUS DEMUNIES

22/01416

Réponse du Ministre chargé de l'intégration sur l'application pratique des dispositions visées par l'article 2 de la loi n° 92-722 du 29 juillet 1992, stipulant que toute personne ou famille en situation de précarité a droit à une aide de la collectivité pour accéder ou préserver son accès à une fourniture d'eau et d'énergie. - © 1999 OIEau

QUESTION ECRITE, MINISTERE CHARGE DE L'INTEGRATION, 111/2000, 2

Pour tout public

LE RECOUVREMENT DES FACTURES D'EAU POTABLE IMPAYEES

22/03968

La gestion des impayés d'eau. Difficultés générées par les situations d'impayés. Présentation des nouvelles mesures de gestion des impayés d'eau inscrites dans la loi sur les libertés et responsabilités locales et dans le projet de loi sur l'eau et les milieux aquatiques. - © 2004 OIEau

FRE, QUESTION ECRITE, MEYER G., ASSEMBLEE NATIONALE, 111/2000, 2 P.

Pour tout public

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DES SERVICES DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

67/25443

Etat d'avancement d'une réflexion sur les indicateurs de performance d'un réseau d'eau potable. Ceux-ci sont de 2 types (technique (19) ou de synthèse (7)) avec 4 niveaux de notation. Les indicateurs de synthèses concernent : la qualité de l'eau, la continuité de la fourniture, l'indice linéaire des pertes, le taux de renouvellement, l'endettement, le taux d'impayés, le traitement des usagers. Ces indicateurs sont des outils pour la gestion interne et la communication vers les usagers, voire des objectifs dans le cas de contrat d'affermage. Deux exemples de mise en place d'indicateurs sont fournis (cas d'un délégataire et d'une régie). - © 2004 OIEau

FRE, ACTE DE CONFERENCE, FNCCR, 111/2000, 24 P.

Pour public averti

LA GESTION DE L'EAU DANS L'HABITAT COLLECTIF. MAITRISE DES CHARGES ET DES CONSOMMATIONS, CONTROLE DE LA QUALITE, PREVENTION DES DEGATS DES EAUX

67/10919

Enjeux sociaux, économiques et techniques de la distribution d'eau dans les immeubles collectifs. Les différents aspects liés à la gestion de l'eau auxquels un gestionnaire d'immeuble doit faire face sont évoqués : consommation ; gestion de la demande et lutte contre les fuites ; comptage de l'eau consommée ; prix de l'eau ; pression de l'eau ; gestion des impayés. Document de sensibilisation destiné aux gestionnaires d'immeubles collectifs. - © 1999 OIEau

FRE, NOTE TECHNIQUE, ARC, PARIS, 1998, 111/2000, 52 P.

Pour tout public

Les références récentes de JuriEaudoc sont consultables sur le Web
<http://eaudoc.oieau.fr>

Ces documents sont disponibles à l'Office International de l'Eau

TEXTES JURIDIQUES

Décret n° 2006-539 du 11 mai 2006 portant publication du protocole sur l'eau et la santé à la convention de 1992 sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, fait à Londres le 17 juin 1999. (JO du 13 mai 2006)

Décret n° 2006-503 du 2 mai 2006 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnées aux articles L. 2224-8 et L. 2224-10 du code général des collectivités territoriales. (JO du 4 mai 2006)

Arrêté du 17 mars 2006 relatif au contenu des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux. (JO du 15 avril 2006)

Circulaire du 12 avril 2006 relative à l'évaluation de certains plans, schémas, programmes et autres documents de planification ayant une incidence notable sur l'environnement. (BO du MEDD)

Circulaire du 27 septembre 2005 relative à la définition des cours d'eau pour la conditionnalité. (BO du MEDD)

QUESTIONS POSÉES AU GOUVERNEMENT

Les communes doivent-elles mettre en place un réseau séparatif pour collecter les eaux pluviales qui s'écoulent le long des voies communales ?

L'article R. 141-2 du code de la voirie routière prévoit que les profils en long et en travers des voies communales doivent être établis de manière à permettre l'écoulement des eaux pluviales et l'assainissement de la plate-forme. Cet article a-t-il pour effet d'obliger les communes à mettre en place un réseau séparatif de collecte des eaux pluviales le long des voies communales déjà existantes ? Interrogé sur ce point, le ministre de l'intérieur rappelle les obligations des communes concernant les eaux pluviales. (Question écrite de Marie-Jo Zimmermann publiée au JOAN du 31 janvier 2006 Réponse publiée au JOAN du 18 avril 2006)

Faut-il interdire l'utilisation des lampes UV pour traiter les eaux des piscines communales ?

Un nouveau procédé de traitement de l'eau des piscines est en train de se généraliser. Il consiste en une irradiation de l'eau des bassins au moyen d'une lampe UV. Or, il apparaît que ce système de traitement provoque la formation de chloroforme. Plusieurs élus s'inquiètent de cela et s'interrogent sur la nécessité de geler, au nom du principe de précaution, l'utilisation des lampes UV au sein des piscines communales. Interrogé sur cette question, le ministre de la santé fait le point sur l'état des connaissances actuelles en ce domaine. (Question écrite de Jacques Kossowski publiée au JOAN du 28 février 2006 Réponse publiée au JOAN du 18 avril 2006)

ACTUALITÉS DES NORMES AFNOR

Projets de normes AFNOR dans le domaine de l'eau !

Un avis publié au JO du 5 mai 2006 soumis à enquête probatoire pour instruction le projet de norme PR NF EN 1124-2. - Date de clôture : 20 juin 2006. Tubes et raccords de tube soudés longitudinalement en acier inoxydable, à manchon enfichable pour réseaux d'assainissement. - Partie 2 : système S. - Dimensions (indice de classement : P16-326-2PR). Les informations relatives à cette enquête probatoire sont disponibles sur le site www.afnor.fr.

Nouvelles normes AFNOR dans le domaine de l'eau.

Un avis publié au JO du 29 avril 2006 prononce l'homologation, pour prendre effet à compter du 5 mai 2006, des normes françaises suivantes :

NF EN ISO 1167-1. - Tubes, raccords et assemblages en matières thermoplastiques pour le transport des fluides. - Détermination de la résistance à la pression interne. - Partie 1 : méthode générale (indice de classement : T54-025-1).

NF EN ISO 1167-2. - Tubes, raccords et assemblages en matières thermoplastiques pour le transport des fluides. - Détermination de la résistance à la pression interne. Partie 2 : préparation des éprouvettes tubulaires (indice de classement : T54-025-2).



Le Ministère de l'Écologie
et du Développement Durable
(Direction de l'Eau)



Les 6 Agences de l'Eau



Le Ministère de l'Agriculture,
de l'Alimentation
de la Pêche et des Affaires Rurales



La Région Limousin



Le Ministère de la Santé
et de la Protection Sociale
(Direction Générale de la Santé)



Le Réseau International
des Organismes de Bassin
(Aquadoc-Inter - RIOB)

NOS PARTENAIRES

Les services d'information pour nos abonnés

Trois forfaits disponibles :

EAUDOC Classic

- Accès web illimité à la recherche dans les bases OIEau techniques, scientifiques, socio-économiques, juridiques, R&D et DCE
- Sommaires d'ouvrages téléchargeables gratuitement,
- Nouvelle "Revue des Sommaires" électroniques (plus 7 000 nouvelles références chaque année),
- Accès aux documents sélectionnés sur le web,
- Assistance téléphonique à la recherche.

119,60 € TTC
100,00 € HT

L'accès hors forfait reste cependant possible à tous par le biais de la **recherche à la carte** et la **commande individuelle** via le panier personnel.

Pour les **grands comptes**, notre offre est étudiée en étroite collaboration afin de définir au mieux les besoins spécifiques et de trouver les solutions les mieux adaptées.

EAUDOC Executive

- Accès web illimité à la recherche dans les bases OIEau techniques, scientifiques, socio-économiques, juridiques, R&D et DCE
- Sommaires d'ouvrages téléchargeables gratuitement,
- Nouvelle "Revue des Sommaires" électroniques (plus 7 000 nouvelles références chaque année),
- Accès aux documents sélectionnés sur le web,
- Assistance téléphonique à la recherche,

- ⊕ La presse en ligne avec **Information Eaux électronique** (11 n°/an) : tous les mois, les dernières nouvelles des agences de l'eau, l'eau en France et dans le monde, les grands projets internationaux, l'actualité documentaire.

251,16 € TTC
210,00 € HT

EAUDOC Premier

- Accès web illimité à la recherche dans les bases OIEau techniques, scientifiques, socio-économiques, juridiques, R&D et DCE
- Sommaires d'ouvrages téléchargeables gratuitement,
- Nouvelle "Revue des Sommaires" électroniques (plus 7 000 nouvelles références chaque année),
- Accès aux documents sélectionnés sur le web,
- Assistance téléphonique à la recherche,

- ⊕ La presse en ligne avec **Information Eaux électronique** (11 n°/an) : tous les mois, les dernières nouvelles des agences de l'eau, l'eau en France et dans le monde, les grands projets internationaux, l'actualité documentaire,

- ⊕ **Information Eaux en version papier** sur votre bureau (11 n°/an)
- ⊕ les **dernières références bibliographiques** de nos bases en ligne,
- ⊕ La construction de votre **veille automatique personnalisée** (2 requêtes).

454,48 € TTC
380,00 € HT

Abonnez-vous !

<http://eaudoc.oieau.fr>

AQU@VEILLE

L'actualité du monde de l'eau en direct sur votre messagerie
150 € HT / an

aquaveille@oieau.fr

Le monde de l'eau sur Internet



- > Formation Professionnelle
- > Documentation - Information
- > Coopération Institutionnelle
- > Politique de l'Eau
- > Actualités - Veille Technique



Liens privilégiés :

RIOB - SEMIDE - AQUADOC-INTER - CARTEL - SAGE

3.000.000 de visiteurs en 2005 !

www.oieau.org



Office International de l'Eau

Direction de l'Information, de la Documentation et des Données sur l'Eau
15, rue Edouard Chamberland - 87065 Limoges Cedex
Tél. : + 33 (0) 5 55 11 47 47 - Fax : + 33 (0) 5 55 11 47 48
E-mail : eaudoc@oieau.fr - Internet : <http://www.oieau.org>